



Congé pour vente en lot

Par **lilout**, le **23/06/2013** à **11:35**

Bonjour,

mon immeuble est constitué d'un bloc de 10 habitations plus deux boutiques ainsi qu'une petite maison de 4 habitations dans la cours.

Un seul propriétaire pour tout ça.

A son décès, une société a tout acheté. Les 4 habitations de la cours ont été vendues à un seul homme.

Les 10 habitations principales et les boutiques sont destinées à des travaux et une revente délotée.

Nous sommes déjà 2 à avoir reçu les courriers pour quitter les appartements, nos baux finissants bientôt les autres suivront. L'idée étant de vider les lieux au plus tot ; une compensation financière sera proposée à ceux qui partiront avant la fin de leur bail.

Est ce que je peux bénéficier d'un rallongement de mon bail histoire de gagner un peu de temps du fait d'une revente en délotage? J'habite ici depuis 14 ans.